



Association des Maires
du Département
du Territoire de Belfort

Association des Maires du Territoire de Belfort

Assemblée générale du 6 juin 2015

Avec la présence exceptionnelle de M. Gérard LARCHER, Président du Sénat

DISCOURS DU PRESIDENT

REVUE DE PRESSE

Sommaire :

- *Discours de M. Pierre REY, Président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort*
- *Article « Une seule agglomération pour le département ? » de la Terre de Chez Nous 5 juin 2015*
- *Article « L'appel au secours des maires » de l'Est Républicain, 7 juin 2015*
- *Article « Belfort : LARCHER en défenseur des communes à la française » de l'Est Républicain, 7 juin 2015*

2- Discours du Président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort (10 H 30 / 11H 30)

Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire de Belfort, Monsieur le Député,
Monsieur le Député,
Monsieur le Sénateur,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires, et chers collègues,
Mesdames et Messieurs les Directeurs des Services de l'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens en premier lieu à remercier Monsieur le Maire de Belfort d'avoir bien voulu nous accueillir dans les salons de l'hôtel de ville de Belfort pour cette Assemblée Générale de l'association des Maires du Territoire de Belfort.

Je salue Monsieur Gérard Larcher et suis très honoré de votre présence Monsieur le Président du Sénat.

Vous témoignez par là même de l'attachement aux valeurs qui nous animent. Vous contribuez à donner à notre assemblée un caractère tout particulier.

Enfin, je voudrais saluer et remercier notre Sénateur Cédric Perrin, qui a su persuader le Président du Sénat de venir à notre assemblée en faisant d'une pierre deux coups, comprenez la pose de la 1ère pierre de la nouvelle gendarmerie de Beaucourt.

Nous avons ce matin dès 9 H 30 traité des différents points statutaires comme dans toute assemblée générale.

A présent, nous avons jusqu'à 11 H 30 pour les différents discours à la tribune.

A l'issue des temps de parole et donc de cette assemblée, nous aurons un instant d'échange avec Monsieur le Président du Sénat .

Je ne devrais pas le dire mais la synthèse dans les temps de parole sera appréciée. En fait si les discours débordent sur cet horaire ce sera sur le temps de parole du Président du Sénat. Les TGV n'attendent pas !

A la suite du bilan et rapport 2014 de notre association, je souhaite rappeler brièvement mes propos de ce matin pour remercier les personnels sur qui s'appuie l'AMD : Je salue l'expertise et le dévouement de son directeur, Dimitri Rhodes et la compétence des secrétaires Céline Mouglin et Virginie Gaspard.

Je souhaite également souligner l'appui dont je dispose auprès des trois Vice-Présidents, Monique Dinet, Jean-Luc Anderhueber et Bernard Tenailon.

Durant cette 1ère année à la tête de l'AMD 90, j'ai également souhaité ouvrir une représentativité et un investissement de proximité avec l'AMF à Paris. J'étais à la journée AMF sur les communes nouvelles mercredi 27 juin en votre présence Monsieur le Président, avant hier jeudi en comité directeur avec Francois Baroin ...

Vous l'aurez bien compris, il faut être présent sinon on passe à côté !

Dans l'activité de notre association et en dehors de la formation et de l'activité en soutien juridique, je rappelais ce matin la représentativité de nombreux élus au sein des très nombreuses commissions pour lesquelles Monsieur le Préfet nous sollicite.

Je remercie les collègues qui ont accepté de siéger à ces diverses commissions. Je me dois de le souligner.

Mais revenons aux préoccupations qui sont les nôtres.

L'heure est grave Monsieur le Préfet !

L'Etat est en train de faire mourir les communes à petit feu !

La commune précède chronologiquement la République.
Elle fait partie de notre histoire nationale.

Préserver la commune ne relève pas d'une approche conservatrice, d'un acte de transmission reflétant une nostalgie ou encore d'une approche « décliniste » qui voudrait faire revivre le passé pour ne pas affronter les enjeux contemporains.

C'est tout le contraire car, au quotidien, la commune fait partie de notre présent, de nos repères et de nos racines sans lesquels on ne peut bâtir aucun avenir.

Dans un monde marqué par la brutalité et l'accélération des changements, il y a une aspiration profonde de nos concitoyens à s'approprier des espaces de démocratie, de cohésion sociale et de bien vivre ensemble.

Il n'y a que certains penseurs infra périphériques pour regarder la commune comme un vestige du passé dont on pourrait se dispenser utilement.

Il n'y a qu'une certaine technocratie pour penser que le développement économique, l'équilibre des finances publiques ou la performance des services publics seront mieux assurés en se passant des communes et de leurs **centaines de milliers d'élus bénévoles dévoués au bien commun.**

Tout cela n'est pas dit aussi brutalement. Mais, par textes successifs et de façon aussi régulière que persévérante, ce travail de déconsidération s'opère.

Cette pensée, qui réduit l'institution communale à une vision conservatrice, qui l'accuse de tous les maux de notre société et qui sape ses fondements en la dévitalisant par réformes successives, ne sert pas notre destin commun. Tout au contraire, elle le compromet.

Il faut vraiment marquer un point d'arrêt et réaffirmer avec force nos convictions pour la commune.

François Baroin le rappelait dernièrement au Sénat dans le cadre de la discussion générale (2^{de} lecture) du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Nous devons chers collègues nous réapproprier l'institution communale par le débat, par la réflexion et par une révision ambitieuse de notre décentralisation.

La commune est l'ADN de nos territoires.

Elle est le 1er socle de notre organisation républicaine et un support indispensable à la vitalité économique, sociale et civique de notre pays.

Elle est profondément moderne par la réactivité et l'effectivité de ses politiques publiques, par l'identification de ses responsables, par la réalité de la démocratie locale qu'elle assume au quotidien.

Elle ne constitue pas un problème mais un moyen d'affronter les enjeux du XXIème siècle et d'y répondre par des réformes, non seulement acceptées mais portées par nos concitoyens et leurs représentants.

Il est donc temps de comprendre que la commune est une solution toujours pertinente pour mieux administrer notre pays. Il ne faut pas la faire disparaître!

Au plus près du terrain, elle répare les fractures de notre société et imagine les solutions innovantes pour aller de l'avant.

Elle ne fait pas de schéma, elle réalise effectivement.

Elle ne réglemente pas, elle mobilise et encourage les acteurs locaux.

Elle ne décrète pas, elle est en contact permanent avec nos concitoyens.

Là où certains dissertent sur ce qu'il faudrait faire ou sur la manière de faire, elle agit concrètement en osmose avec le tissu éducatif, entrepreneurial, associatif et les citoyens.

Dans la continuité républicaine, la commune reste la cellule de base de la démocratie.

Ces communes pour lesquelles nous donnons tant, nous les Maires, elles vont mourir à petit feu Monsieur le Préfet si l'Etat poursuit leur dévitalisation.

Je reprends les propos que Monsieur Le Président du Sénat donnait la semaine dernière au Conseil économique et social :

"on dévitalise la dent, on met une couronne et on finit avec un implant !"

La commune reste le dernier rempart de proximité avec le citoyen.

Que fait l'Etat aujourd'hui ?

La baisse des dotations plonge les communes et leurs intercommunalités, premiers investisseurs publics civils du pays, dans de graves difficultés financières.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017 dont 15,7 Md€ (56%) pour le seul bloc communal !

Cette amputation aura des lourdes conséquences sur les services à la population et le tissu économique local.

Si les élus locaux sont solidaires de l'effort de réduction du déficit de l'Etat en y contribuant à leur juste part, la baisse des dotations, telle qu'elle est prévue, va impacter durablement l'investissement et les services à la population.

En effet, le bloc communal ne dispose pas de marges de manœuvre pour compenser la baisse des dotations.

Pour ceux qui parlent de bas de laine dans les communes, je précise qu'il s'agit d'une arme à un seul coup. Et après ?

1500 collectivités risquent de se retrouver dans le rouge d'ici la fin de l'année ! Combien en 2017 ? Affolant et je suis pas pessimiste par nature !

Certains maires savent qu'ils vont devoir supprimer ou réduire des services comme les cantines, les crèches...

D'autres choisiront de réduire l'investissement avec quelles conséquences pour l'emploi !

D'autres choisiront le levier fiscal . Aujourd'hui nous savons que moins d'un tiers des communes ont augmenté les impôts locaux en 2015.

Ce qui fait dire à la Cour des Comptes ou à certains commentateurs que les communes disposent de la capacité à lever par l'impôt les ressources qui leur manquent.

Cela revient à transférer l'impopularité fiscale de l'Etat vers les collectivités ...

Et que dire de l'effondrement public de l'investissement qui résulte de la baisse des dotations. Il était prévu à – 8 % en 2014, il est de 12,4 % Une baisse prévisible de 25% des investissements publics locaux d'ici 2017 est annoncée.

L'impact de la baisse des dotations, ajouté à celui des normes et politiques publiques qui contraignent les budgets locaux devient insoutenable.

Il illustre également les efforts de gestion et d'optimisation déjà engagés par les collectivités.

Je n'évoquerai pas toutes les autres charges qui sont venues s'ajouter au fardeau : les rythmes scolaires et les coûts induits du temps péri-scolaire, l'accessibilité (est ce vraiment la priorité dans le contexte actuel ?), etc...

Je vous sollicite , Monsieur le Préfet, pour remonter nos craintes au niveau de l'Etat.

Et dans ce contexte arrive la Loi NOTRe !

Elle n'a pas la même résonance selon les différents territoires ou elle s'appliquera.

En premier lieu, l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct est la mort annoncée des communes !

Quelle sera la version définitive de cette Loi ?

Nous ne sommes pas un Département identique aux autres départements de la France. Nous sommes un accident de l'histoire et nous faisons 50 kms par 25 pour 102 communes essentiellement rurales.

On peut légitimement s'interroger sur les conséquences de cette Loi à l'échelon de notre département.

Animé de l'esprit pluraliste qui prévaut à l'AMF, je ne développerai pas plus ce matin , mais j'aspire et beaucoup d'autres élus à des solutions qui aillent au delà des égoïsmes locaux, en sachant dépasser les clivages archaïques, afin de ne pas tomber dans des intercommunalités défensives

qui serviraient des intérêts locaux.

Les habitants de notre département attendent des élus que nous sommes des solutions innovantes garantant d'équité et de partage des richesses qu'ils produisent au quotidien.

Quel territoire voulons nous donner demain à nos enfants ?

C'est en imaginant des coopérations efficaces que nous pourrions contribuer à maintenir nos communes. A défaut en 2017, la moitié d'entre nous, voire plus seront dans le rouge.

Dans un premier temps l'AMF a décidé d'engager immédiatement une mobilisation nationale de tous les maires et présidents d'intercommunalité de France.

Nous n'allons pas brûler des pneus ou autre devant les grilles de la Préfecture ! Nous sommes garants de la sécurité et respectueux de l'ordre.

Cette décision, sans précédent, vise à alerter solennellement et en toute transparence les pouvoirs publics et les habitants sur les lourdes conséquences de la baisse des dotations aux collectivités.

Nos communes sont en danger ! Les maires aussi.

Je vous remercie